



## Le handicap moteur

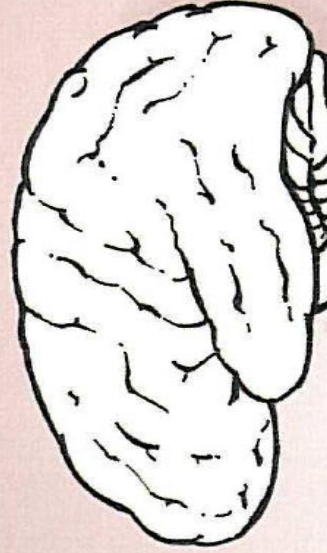




## Définition du handicap moteur

**Le handicap moteur est une atteinte de la motricité temporaire ou permanente (capacité de bouger son corps volontairement). Il peut signifier une atteinte partielle ou totale de la mobilité, de la préhension et parfois des troubles de la communication.**

**Le handicap moteur est généralement visible mais ses expressions et ses conséquences sont très variables.**



**Lésions cérébrales (et cérébelleuses) exclusives :**

- IMC
- Tumeurs cérébrales
- TC
- AVC

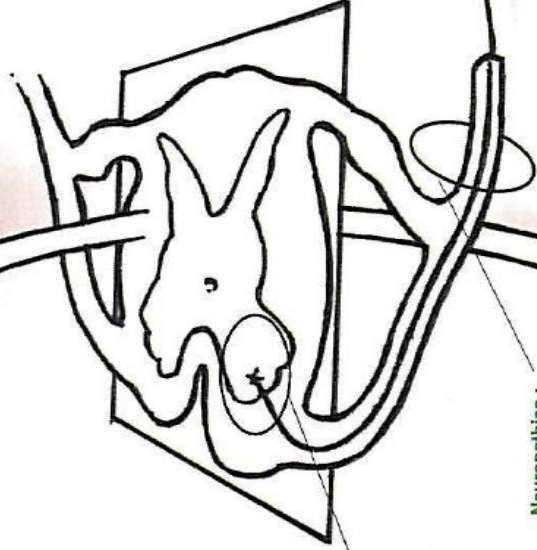
**Lésions cérébrales (exclusives ou prédominantes)**

**Lésions cérébrales prédominantes associées à des lésions médullaires**

- SEP
- Friedreich
- Hérododégénérescences spino-cérébelleuses
- Etc.

**Atteintes médullaires :**

- Traumatiques
- Syringomyélie
- Compressions médullaires



**Lésions médullaires et/ou neuro-musculaires (exclusives ou prédominantes)**

**Atteintes du motoneurone dans la corne antérieure de la moelle :**

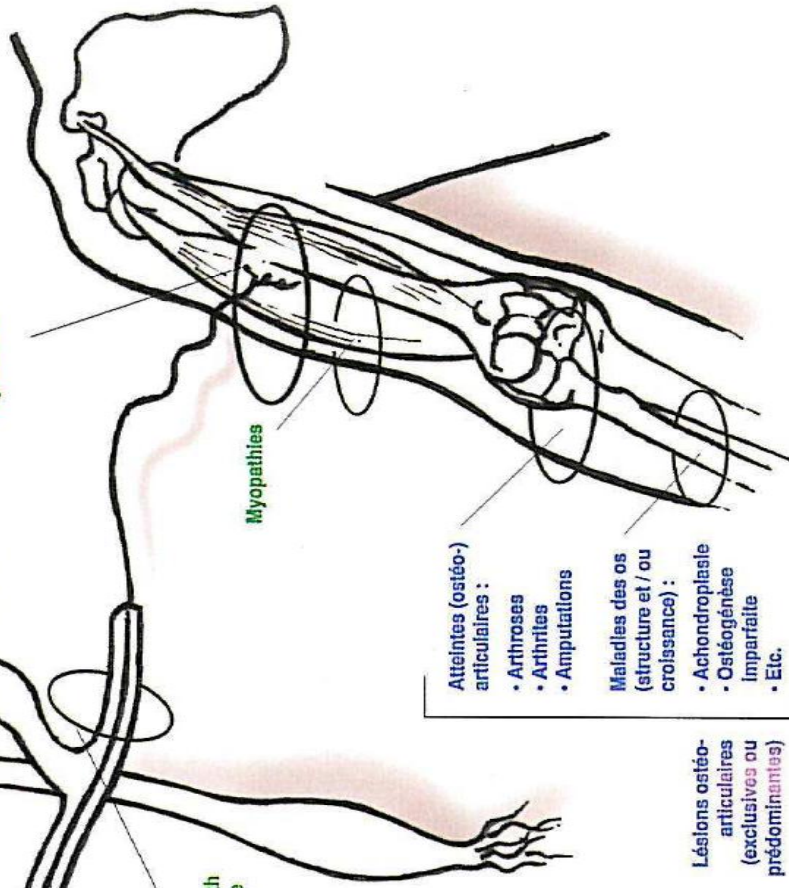
- Poliomyélite
- Amyotrophies spinales
- Etc.

**Neuropathies :**

- Charcot-Marie-Tooth
- Polyradiculonévrite
- Etc.

**Jonction neuromusculaire :**

- Myasthénie



**Myopathies**

**Atteintes (ostéo-) articulaires :**

- Arthroses
- Arthrites
- Amputations

**Maladies des os (structure et / ou croissance) :**

- Achondroplasie
- Ostéogénèse imparfaite
- Etc.

**Lésions ostéo-articulaires (exclusives ou prédominantes)**



## Origines du handicap moteur

- > congénitales ou néonatales
- > Maladie
- > Accident

## Plusieurs atteintes

- > Locomotion
- > Posture
- > Communication
- > Alimentation
- > Action
- > Perception
- > Réflexes
- > ...

## Contraintes d'accessibilité

- > nature du sol
- > ruptures de niveau
- > hauteur de préhension
- > hauteur de lecture
- > hauteur de passage des jambes
- > stationnement réservé
- > portes
- > sanitaires



## Handicaps associés

### **Zoom sur l'Infirmité Motrice Cérébrale**

L'infirmité motrice cérébrale (IMC) est liée à un ensemble de handicaps dus à une atteinte ou lésion du cerveau. Cette atteinte survient très tôt, au cours de la grossesse, lors de l'accouchement ou dans les premières années de l'enfance.

Le handicap le plus apparent est généralement moteur, mais il existe dans presque tous les cas des troubles associés. Le handicap moteur peut prendre des formes très variées selon la gravité et la localisation des lésions cérébrales. Les troubles associés peuvent prendre différents aspects et sont principalement des troubles neurologiques, sensitifs, auditifs, visuels. Ces atteintes touchent "l'outil" sensoriel lui-même ainsi que la personne IMC peut l'utiliser.

A partir de la toute petite enfance et tout au long de la vie d'adulte, la rééducation fonctionnelle permet de faire progresser la personne IMC en l'aidant à utiliser au mieux les structures neurologiques intactes.



## Attitudes à adopter pour accueillir

- > **Être attentif, disponible et à l'écoute de la personne**
- > **Si la personne a des problèmes d'élocution, être patient, prendre le temps de l'écouter.**
- > **La station debout est pénible pour une personne à mobilité réduite, lui proposer de s'asseoir.**
- > **S'adresser à la personne et non à son accompagnant. Ce dernier pourra vous aider à converser si votre interlocuteur s'exprime avec difficulté.**
- > **Si vous pensez que quelqu'un a besoin d'aide, lui poser la question et suivre ses conseils. Une personne en fauteuil saura vous expliquer comment faire pour l'aider à franchir un seuil en toute sécurité.**
- > **Si la personne est accompagnée d'un chien d'assistance, celui-ci ne doit pas être distrait. Il convient ainsi de demander à la personne l'autorisation de caresser l'animal.**

**Rester naturel et attentif**



## Attitudes à adopter pour informer

- > Si vous êtes réceptionniste ou agent de comptoir et que vous souhaitez donner des informations, prévoir une banque d'accueil à la hauteur de votre client (80cm maximum).**
- > Si cela n'est pas le cas, passer de l'autre côté du comptoir d'information afin de mieux voir votre visiteur.**
- > Pour mieux communiquer avec votre client, s'asseoir si votre espace vous le permet, sinon, essayer de se mettre à la hauteur de la personne de manière à ne pas lui donner une position d'infériorité.**
- > Donner une information fiable, précise et objective sur l'accessibilité de sa structure afin de permettre à l'utilisateur de juger s'il pourra ou non l'utiliser de façon indépendante.**
- > Pour permettre un accès complet à l'information et à la documentation, il est recommandé de placer les présentoirs à une hauteur comprise entre 0,70m et 1,30m.**



## Attitudes à adopter pour animer

- > **Les personnes en fauteuil roulant maîtrisent leurs déplacements dans la mesure où elles ne rencontrent pas d'obstacles,**
- > **Leur autonomie dans la structure est facilitée par la présence de barres d'appui, de portes suffisamment larges, d'aires de rotation, de plans inclinés, etc.**
- > **Un fauteuil roulant sera disponible au point d'accueil du site ou de l'équipement.**